

2021_05_01	Location parcelle A1691 Les Brulées à M. Thomas MICHON, agriculteur – à compter du 11 mai 2021	Fermage actualisable
------------	--	----------------------

Rapport n°1 : Tarifs prestations périscolaires et extrascolaires

Pascale FALLOURD, Maire, informe le conseil municipal qu'il convient de voter les tarifs et participations périscolaires et extrascolaires du service enfance jeunesse.

1. Centres de loisirs, petites et grandes vacances

Les directives de la CAF imposent un barème encadré en fonction du quotient familial. Conformément à la convention relative au versement de la subvention compensatoire, la Commune à la possibilité de faire évoluer les tarifs dans la limite de l'inflation annuelle, dans la mesure où les tarifs de la Commune atteignent les plafonds autorisés.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, Il est proposé de ne pas faire évoluer les tarifs des centres de loisirs des petites et grandes vacances pour l'année à venir.

Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2021, ils seront donc les suivants :

Tarifs Centre de Loisirs grandes vacances – à compter du 1^{er} juillet 2021 :

TARIF ENCADRE POUR UNE JOURNEE AVEC RESTAURATION

FORMULE FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

Tranches	1	2	3	4	5	6
Quotient Familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811 et +
Tarif (€)	6,20	7,40	9	10,7	12,80	15,40

Une réduction de 10 % (par enfant) sera accordée à partir du 2^{ème} enfant inscrit pour les familles de la Commune.

Tarifs Centre de Loisirs Petites Vacances – à compter du 1^{er} septembre 2021 :

TARIF POUR UNE JOURNEE AVEC RESTAURATION

FORMULE FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

Tranches	1	2	3	4	5	6
Quotient Familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811 et +
Tarif (€)	6,30	7,60	9,10	10,85	13,10	15,65

Une réduction de 10 % (par enfant) sera accordée à partir du 2^{ème} enfant inscrit pour les familles de la Commune.

2. Restaurant d'enfants et garderie

Concernant les tarifs liés au restaurant d'enfants et à la garderie périscolaire, il est proposé d'appliquer l'inflation moyenne de 2020 soit 0.5%. Ils seront donc les suivants :

Tarifs des repas au restaurant d'enfants - à compter du 1^{er} septembre 2021

<u>Type de repas</u>	<u>Repas enfant</u>	<u>Repas adulte</u>
1 personnes	3.92	4.93
2 ^{ème} enfant de la fratrie (-10%)	3.53	
3 ^{ème} enfant de la fratrie (-20%)	3.14	

Tarifs de la garderie - à compter du 1^{er} septembre 2021

	<i>Tranches</i>	<i>1-2-3</i>	<i>4-5-6</i>
	<i>Quotient Familial</i>	<i>0-500</i>	<i>501-600</i>
Tarifs (€)	Heure	2.06	2.16
	Demi-heure	1.06	1.11

3. Participation des communes extérieures pour l'accueil des enfants au centre de loisirs :

Afin de permettre aux enfants dont les parents habitent une commune autre que SAINT SERNIN DU BOIS, et qui n'organise pas les accueils de loisirs durant l'été, les petites vacances et le mercredi, une convention type est établie.

En contrepartie, un montant forfaitaire est facturé à ces dernières qui s'élevait jusqu'à présent à 9.5€ par enfant de la Commune voisine par jour de présence au Centre de Loisirs.

A compter du 1^{er} juillet 2021, il est proposé de faire évoluer ce montant à 10€/enfants/jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs, tels que détaillés ci-dessus :

- A compter du 1^{er} juillet 2021, pour le centre de loisirs des grandes vacances, et le tarif appliqué aux communes partenaires pour l'accueil des enfants
- A compter du 1^{er} septembre 2021 pour le centre de loisirs des petites vacances, les repas au restaurant d'enfants et la garderie

Rapport n°2 : Participation au Fonds de solidarité Logement (FSL) 2021

Mme Marie-Yvonne DAKOWSKI, adjointe en charge de l'action sociale, informe le conseil municipal que par courrier en date du 24 mars 2021, Monsieur le Président du Conseil départemental sollicite la commune de Saint Sernin du Bois pour la participation volontaire de la commune dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ayant transféré aux départements la gestion du Fonds de solidarité logement (FSL).

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors, qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

C'est ainsi que le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

Outre le Département, de nombreux partenaires participent, par convention, au financement du FSL tels que la Caisse d'allocations familiales (CAF), Electricité de France (EDF), ENGIE et les compagnies d'eau (Véolia, Lyonnaise des eaux, et SAUR).

Le département sollicite donc la Commune de Saint Sernin du Bois afin que celle-ci participe au FSL. Le montant est de 0.35 euros par habitant multiplié par la population totale de la Commune (donnée au 1^{er} janvier 2021 : 1811 habitants).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la Commune de Saint Sernin du Bois participe au Fonds de Solidarité

Logement (FSL) pour l'année 2021 basé sur la population totale de la Commune multipliée par 0.35€ par habitant.

- Autorise Mme la Maire à signer les pièces afférentes au dossier

Précision : Le dispositif de FSL est national mais chaque département a son règlement d'intervention

Rapport n°3 : Recrutements de personnel

M. Bernard BOUILLER, adjoint en charge des affaires juridiques et financières et des ressources humaines, informe le conseil municipal des recrutements ponctuels qui doivent être réalisés pour le fonctionnement du service enfance jeunesse.

Recrutement saisonnier CLSH

Durant l'été 2021, la Commune organise un centre de loisirs de 4 semaines du 7 au 30 juillet 2021.

Afin de respecter les taux d'encadrement, il est prévu de compléter les effectifs d'animateurs avec le recrutement d'un agent supplémentaire durant cette période.

Cette problématique peut également se rencontrer sur les centres de loisirs des petites vacances, selon le nombre d'enfants inscrits.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste saisonnier à compter du 1^{er} juillet 2021 et pour l'année scolaire 2021-2022

Renfort ponctuel année scolaire 2021-2022 :

Durant l'année scolaire, et notamment depuis la période de crise sanitaire qui a vu la mise en place de protocoles stricts, les effectifs des agents permanents du service enfance-jeunesse ne suffisent pas pour assurer l'ensemble des missions nécessaires pour l'accueil des enfants et l'entretien/désinfection des locaux.

Il est donc nécessaire de faire appel à du personnel supplémentaire évalué à 2 agents pour l'année scolaire 2021-2022.

Ils seraient recrutés au grade d'adjoint technique, à temps non complet, et leur contrat débiterait au moment de la pré-rentrée.

Ces agents non titulaires sont soumis au décret n°88-145 du 15 février 1988.

En outre, afin de compenser les dépenses liées au recrutement de ces personnes supplémentaires et de poursuivre la démarche d'insertion des personnes en recherche d'emploi ou en difficulté, il est prévu d'avoir recours à deux plans de soutiens :

- L'aide du conseil départemental pour le recrutement de jeunes de 18 à 30 ans pendant la période estivale 2021 – le montant forfaitaire versé par le Département pour l'embauche d'un jeune pendant 1 mois est de 2.500€ (pour 3.125€ de dépenses d'investissement à justifier)
- Le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) permettant l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle, durant 6 à 10 mois avec une durée hebdomadaire de travail de 20h minimum. L'aide perçue correspond à 65% du salaire versé. En contrepartie, l'employeur s'engage à former le salarié pour qu'il puisse ensuite poursuivre son parcours professionnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Créer un poste d'agent saisonnier pour le centre de loisirs de l'été 2021, mais pouvant également être pourvu en cas de besoin durant les centres de loisirs des petites vacances de l'année scolaire 2021-2022
- Créer deux postes d'agents contractuels pour l'année scolaire 2021-2022 pour conforter les missions du service enfance jeunesse
- Donner pouvoir à Madame la Maire pour réaliser le recrutement de ces agents,
- Inscrire au budget de la Commune les crédits nécessaires, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- Autoriser Mme la Maire à solliciter les aides dans le cadre de l'appel à projet « PS jeunes » du conseil départemental de Saône-et-Loire et à signer tout document afférent
- Autoriser Mme la Maire à conclure un Parcours Emploi Compétence (PEC) avec la personne recrutée et en lien avec l'organisme chargé de suivre ce dispositif (Mission Locale, Pôle Emploi...) et à signer tout document afférent

Rapport n°4 : Adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne

Mme Pascale FALLOURD, Maire, informe le conseil municipal que le Conservatoire des espaces Naturels (CEN) de Bourgogne est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général dont la principale mission est la protection et la valorisation des milieux naturels et donc des espèces qui y vivent.

Grâce à lui près de 6000ha sont aujourd'hui préservés et une commune sur 8 a un site « conservatoire » sur son territoire.

Aujourd'hui le Conservatoire fait évoluer ses statuts et ouvre son Conseil d'Administration aux collectivités locales et territoriales.

Cette adhésion permet à ces dernières de participer aux débats et décisions du CEN et œuvrer concrètement à la protection de la biodiversité sur notre territoire.

La cotisation est de 40€/an.

La Commune de SAINT SERNIN DU BOIS disposant d'un espace géré par le CEN et souhaitant renforcer participation dans le domaine, il est donc proposé au conseil municipal de délibérer, et en cas d'avis favorable :

- autoriser l'adhésion de la Commune au Conservatoire
- Nommer un délégué qui siègera dans les instances à savoir le Maire

Compléments d'informations :

Le CEN de Bourgogne intervient sur plusieurs zones de la commune de SAINT SERNIN DU BOIS :

- *Etablissement du plan de gestion de l'entretien des abords de l'étang (réalisé par la CUCM) pour la préservation des espaces naturels et de la ressource en eau.*

- *Gestion de la zone para-tourbeuse par la conclusion avec la commune d'un bail emphytéotique : dans ce cadre il réalise l'entretien, des inventaires mais aussi des animations à destination du public.*
-

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux :

- Salle polyvalente : travaux en cours ; les travaux seront mis entre parenthèses les 2 weekends des élections pour que les scrutins puissent d'y dérouler dans le respect du protocole sanitaire
- Pôle enfance-jeunesse : consultation en cours pour la réalisation des travaux d'agrandissement
- Orange : remplacement de poteaux téléphoniques vétustes
- Réfection de la toiture de l'ancien foyer (bâtiment de la boulangerie) : les travaux sont prévus en août-septembre
- Travaux en lien avec la CUCM :
 - o Renouvellement de l'assainissement rue de la croix - travaux prévus pendant les vacances pour limiter la gêne à la circulation. La chaussée sera reprise après l'intervention
 - o Barrage : rehaussement du mur existant rive gauche à proximité de la digue afin de conforter la protection du village face à une crue millénaire. Ces travaux permettront de rééquilibrer les hauteurs par rapport à l'autre rive. Les possibilités de promenade seront maintenues avec une pente douce (accessibilité PMR et poussettes) - travaux en juin 2021

Commission transition écologique : approfondissement de certains sujets :

- **Biodéchets** : des objectifs de réduction des biodéchets sont imposés par la réglementation pour 2023, avec un maximum un recyclage sur place. Ainsi pour atteindre les objectifs, la société PISTYL en lien avec la CUCM et la commune a réalisé un diagnostic des pratiques en matière de gestion des biodéchets.
 - o Ecoles : déchets alimentaires (cantine) mais aussi de taille des haies, d'espaces verts... Un projet avait été initié de mise en place de composteurs mais il a dû s'arrêter à cause du COVID. Un travail va être relancé avec la commission enfance pour le remettre sur les rails. L'objectif est d'éviter de jeter ces déchets ou de les transporter jusqu'en déchetterie. Les enfants seront également associés à cette sensibilisation.
 - o Terrain de foot : générateur de beaucoup de volumes d'herbe, représentant une cinquantaine de camions par an. La Commune a conclu un contrat d'entretien pour la mise en œuvre d'un robot de tonte 100% mulching, évitant ainsi tout évacuation de déchets.
 - o Compostage collectif : à réfléchir sur les zones d'habitat dense (OPAC ou zones résidentielles) - communication à faire pour que des familles volontaires puissent se manifester
 - o Feuilles mortes : au lieu de les ramasser et de les transporter en déchetterie : idée de créer des parcs à feuilles dans des espaces boisées, permettant ainsi d'éviter des transports, de protéger le sol et de créer du compost
 - o Cimetière : le constat est fait que le tri n'y est pas respecté : projet de création de bacs mieux identifiés + animations pour expliquer le tri

- Broyage des déchets verts : intérêt de la mutualisation des broyeurs avec d'autres communes mais la mise à disposition est compliquée car ils ne sont jamais disponibles au moment voulu. Le dispositif est à améliorer d'autant plus que les habitants sont demandeurs de compost.

- Eclairage public :
 - Ampoules moins consommatrices changées il y a déjà quelques années
 - Analyses des contrats qui a montré que sur certains points la puissance souscrite est supérieure au besoin réel ; des économies d'abonnement sont possibles
 - Coupure totale de l'éclairage public l'été en cours d'étude : mais les couts de paramétrage des horloges étant élevés ils compenseraient les économies d'énergie réalisées
 - Etude approfondie à lancer sur le point intitulé « bourg », en effet depuis quelques années la consommation a bondi de 60%, alors que partout ailleurs elle est en baisse

- Récupération eau de pluie : contact pris avec la commune d'Etang sur Arroux qui a développé ce système sur les bâtiments publics. Réflexion à mener au niveau de la salle polyvalente pour estimer en fonction de la superficie de toiture, le volume d'eau qui pourrait être stocké.

- Récupération et recyclage des masques usagés : réflexion en lien avec l'expérience menée par la commune de St Rémy

Fête de la musique (sous réserve de l'accord de la préfecture) : l'OMC organise un concert le 19 juin à 20h place de la mairie. Concert de rock avec le groupe l'Elu Terrien.

Fibre optique : les travaux sont à présent terminés - commercialisation fin année 2021 par les fournisseurs d'accès ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Maire,
Pascale FALLOURD